



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
Bayeux

Bayeux le 20 janvier 2021

Service de restauration

Mesdames, messieurs les parents d'élèves,

Chers élèves,

Mesdames, messieurs les personnels d'éducation et professeurs

L'espace restauration dédié aux collégiens au sein du self du lycée est réaménagé en quinconce. Ainsi les élèves ne seront pas face à face et seront à 1 mètre latéralement les uns des autres. Pour assurer le passage de nos 440 demi-pensionnaires alors que la capacité d'accueil est désormais de 72 places, le gymnase du lycée sera ouvert et accueillera chaque midi 100 élèves qui déjeuneront au pique-nique.

Traçage des cas contacts

Pour permettre à l'ARS de tracer les cas contacts en cas de COVID confirmé, les élèves passeront par classe et seront placés par un assistant d'éducation.

Le recours à un enregistrement vidéo par jour est ENVISAGE. Cet enregistrement serait conservé 15 jours, le temps de pouvoir répondre à l'ARS, si nécessaire, et sera ensuite effacé.

Distribution des repas

Pour les repas au self, les plateaux seront préparés par les agents. Aucune manipulation (couverts, pain, fruits...) ne pourra être faite par les élèves.

Pour les pique-niques au gymnase, ils seront distribués par les agents aux élèves

Attention, à partir du lundi 25 janvier les élèves devront apporter une gourde pleine d'eau (ou une bouteille si pas de gourde) Il n'y aura pas d'accès à la fontaine ou à un pichet. Encore une fois pour ne pas manipuler.

Cette organisation sera progressivement mise en place :

- Jeudi 21 janvier, le temps du self pourra être perturbé car les élèves y passeront tous avec la nouvelle installation en quinconce ce qui amènera certainement un débordement sur l'heure de cours à 13h35.
- Vendredi 22 janvier, 100 élèves déjeuneront au pique-nique et les autres au self.
- Lundi 25 janvier, tous les élèves doivent avoir leur gourde ou bouteille d'eau, l'ordre de passage des classes vous sera communiqué.

En raison de toutes ces modifications, les élèves devront obligatoirement passer avec leur classe, aucune dérogation (par exemple pour les clubs) ne sera valable.

